

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-06-27- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS : FERMETURE ET CREATIONS DE POSTES EAU ET
ASSAINISSEMENT (SPIC)**

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, Vincent PREVOT (ayant la suppléance de SEGALT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND A.), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H.), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (ayant la procuration de HENNEBERT Ph.), LEMOY Odile (ayant la suppléance de DOHR H.), DEPAILLAT Bernard, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), , DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ après la 2021-06-34), LE PIOUSSE Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2021-06-35), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 7 avis de procuration. De la 2021_06_35 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	6 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLIN Xavier
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 62 PRESENTS. De la 2021_06_35 à la fin : 61 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	69 VOTANTS.

Par délibération du 7 février 2019, le Conseil Communautaire avait adopté le principe de la gestion en régie avec prestations de services pour l'exploitation de son service public industriel et commercial (SPIC) de l'eau potable et de l'assainissement à compter du 1er janvier 2020.

Par délibération du 8 avril 2021, le Conseil Communautaire avait créé un poste en CDI (agent contractuel de droit privé) d'agent technique de groupe IV, relevant du droit privé et de la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement.

Dans le cadre des recrutements en cours, il est proposé de fermer ce poste et d'ouvrir un poste du groupe inférieur, III.

Par ailleurs, deux adjoints techniques territoriaux fonctionnaires ont sollicité la Communauté pour un détachement vers un contrat de droit privé, tel que prévu par les textes. En conséquence, il est proposé de procéder à la requalification des postes déjà ouverts sous droit public par création sous droit privé des postes nécessaires au bon fonctionnement du service public industriel et commercial.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment le 5° de l'article R2221-72 ;
Vu l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes,
Vu la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement,
Vu les délibérations n° 2018-02-03 du 22 février 2018 et 2019-01-01 du 7 février 2019, relatives au mode de gestion du service de l'assainissement et, le cas échéant, de l'eau,
Considérant l'avis du comité technique du 6 décembre 2021,
Vu l'avis du conseil d'exploitation du 30 novembre 2021,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De fermer à compter du 14 décembre 2021 un poste d'agent technique de groupe IV de rémunération, emploi à temps complet,**
- **De créer à la même date un poste d'agent technique, emploi à temps complet, groupe III de rémunération, en contrat à durée indéterminée (agents contractuels de droit privé dans les conditions fixées par le Code du Travail et dans le respect de la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000) :**
- **De créer, à compter du 1^{er} février 2022, 2 postes de droit privé pour détachement des agents bénéficiant du statut de fonctionnaire de la fonction publique territoriale (les postes correspondant restant ouverts au tableau des effectifs sans pouvoir être pourvus) : 2 postes d'agent d'exploitation, emploi à temps complet, groupe III de rémunération, en contrat à durée indéterminée (agents contractuels de droit privé),**
- **Charger le Président de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions et de son profil.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

